



CHSCT-SD de l'Aude

15 décembre 2022

Déclaration préalable de la FSU 11

Il s'agit aujourd'hui de la dernière réunion du CHSCT-SD de l'Aude puisque suite à la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique. », c'est le CSA, et plus particulièrement sa formation spécialisée, qui en reprendra les prérogatives. La FSU tient à remercier les personnels de la DSDEN, et plus particulièrement ceux de la DAFG, qui ont, depuis 2012, aidé à ce que le CHSCT joue son rôle de prévention et d'amélioration des conditions de travail, et donc de qualité du service public. Les membres FSU se sont toujours pleinement investis dans le travail de l'instance, en séance plénière comme dans les visites ou les groupes de travail, malgré les frilosités voire les blocages, quelle qu'en soit la source.

La FSU est déterminée à poursuivre ce travail dans la nouvelle formation spécialisée dont la composition sera issue des résultats des récentes élections professionnelles. Certes, le changement de dénomination risque d'introduire de la confusion chez nos collègues, pour lesquels le CHSCT commençait à être familier, et qui hésitaient de moins en moins à le saisir, en particulier via le registre santé sécurité au travail. Pour autant, la nouvelle instance sera en charge des mêmes compétences, et l'employeur devra toujours assumer ses responsabilités en matières de santé et de sécurité des personnels.

De ce point de vue, on ne peut que regretter le fait que la préparation par le Ministère d'éventuelles coupures d'électricité, dites de « délestage » rappelle déjà la gestion de la crise sanitaire et ses consignes floues et changeantes, qui ont mis plus d'une fois en difficulté les personnels qui sont sur le terrain, et en particulier les directeurs et directrices d'école et les personnels de direction. Outre le fait qu'on s'étonne que garder les écoles ouvertes ne soit plus considéré comme une priorité, toutes les conséquences concrètes des coupures ne semblent pas anticipées, ne serait-ce par exemple que pour l'accueil des enfants des personnes prioritaires.

Plus généralement, les questions liées au bâti scolaire et à la transition écologique ne sont pas considérées autant qu'il le faudrait, et les carences n'en sont que plus criantes pendant les périodes de crise, qu'il s'agisse de crise sanitaire, de crise énergétique ou de phénomènes climatiques extrêmes. Nous continuerons en particulier à suivre la réalisation des diagnostics de qualité de l'air intérieur au sein de la FS-SSCT de CSA-SD de l'Aude.

Enfin, nous concluons en rappelant que l'expertise des membres du CHSCT aujourd'hui, de la FS-SSCT demain, leur permet de voir dans le fonctionnement structurel de l'Éducation Nationale ce qui est susceptible d'engendrer de la souffrance au travail. C'est le cas des PIAL et de l'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap qui place les AESH dans une position où ils et elles ont le sentiment de ne pas pouvoir faire correctement leur travail. C'est le cas de la réforme du lycée et du bac Blanquer qui met les élèves et les enseignant·e·s sous pression. Ce serait aussi le cas de la réforme de la voie professionnelle si elle était appliquée. Au lieu de changer le nom des CHSCT, il serait préférable d'écouter ce que leurs membres ont à dire. Il en va de la qualité du fonctionnement de l'Éducation Nationale, et donc de l'attractivité de nos métiers.

À l'opposé du « pacte » qui entend conditionner des hausses de rémunérations à des missions supplémentaires, et donc accroître une pression managériale qui provoque de la souffrance au travail, la FSU défend une revalorisation sans contrepartie de tous les personnels, et ce sera l'un des objets de la journée d'action du 17 janvier prochain, avec les conditions de travail et la réforme de la voie professionnelle.